

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21433 - 79ÈME ANNÉE

## Forte augmentation des prix de produits de première nécessité en 2023

## La dépendance alimentaire et énergétique de La Réunion touche gravement la majorité de la population



L'Indice des prix de novembre de l'INSEE montre une forte hausse des prix dans l'alimentation (7,6 % sur un an) et dans l'énergie (10,3 % pour la même période). Pour l'énergie, la hausse provient en grande partie de l'augmentation des factures d'électricité, car l'augmentation de l'indice des prix des carburants se limite à 2,1 % sur 12 mois.

Ces augmentations touchent lourdement la majo-

rité des Réunionnais, car ils vivent sous au légèrement au-dessus du seuil de pauvreté.

Ces faits rappellent l'urgence de sortir de la dépendance alimentaire et énergétique à l'Occident imposée par le système en place à La Réunion. D'où la nécessité de plus de responsabilité pour les Réunionnais.

Ce 29 décembre, l'INSEE Océan Indien a publié l'indice des prix à la consommation à La Réunion pour le mois de novembre 2023. Sur les 12 derniers mois, il augmente de 3,6 %. Deux postes tirent cet indice vers le haut : l'alimentation et l'énergie. Sur un an, l'indice des prix de l'alimentation augmente de 7,8 % et celui de l'énergie de 10,3 %.

Concernant l'alimentation, cette augmentation concerne particulièrement les travailleurs privés d'emploi, les retraités, les étudiants et les salariés qui sont payés en fonction du SMIC de France. Rappelons qu'à La Réunion, les prix sont déjà plus élevés qu'en France. C'est pour cela que l'État verse une surrémunération de 53 % à ses agents titulaires. Cette règle s'applique aussi pour les titulaires des communes, des intercommunalités, du Département et de la Région.

Dans un contexte de coût de la vie déjà excessif, cette augmentation de 7,8 % signifie de nombreux problèmes pour les Réunionnais. La hausse du nombre des bénéficiaires de colis alimentaires le rappelle.

Concernant l'énergie, cette forte hausse de l'indice des prix n'est pas due aux carburants et au gaz importés dont l'indice des prix a augmenté de 2,1 %. La hausse des tarifs de l'électricité explique donc en grande partie cette augmentation. Le tarif de cette énergie fortement consommée à La Réunion est fixé par Paris, aligné sur celui d'EDF en France. Toute hausse pour les usagers en France est donc automatiquement répercutée à La Réunion. Rappelons qu'en raison de la volonté de l'OTAN d'intégrer l'Ukraine, l'Europe est confrontée à une crise de l'énergie avec une très forte hausse des prix.

## Les Réunionnais maintenus dans la dépendance

Ces données rappellent l'importance pour les Réunionnais de remettre en cause un système qui les condamne à la dépendance sur les plans alimentaires et énergétiques.

Cette dépendance se traduit notamment par l'importation d'un mode d'alimentation occidental avec comme spécificité de reposer sur les achats de pro-

duits sur d'autres continents : aliments prêts à consommer et intrants indispensables à la production locale. Comme l'essentiel de ces importations vient d'Europe, là où le coût de production est parmi les plus chers dans le monde. Il n'est alors pas étonnant qu'avec l'étroitesse de notre marché, les prix à La Réunion y soient encore plus élevés. Cette situation est dramatique pour les Réunionnais. En effet, la majorité de nos compatriotes vit sous ou légèrement au-dessus du seuil de pauvreté.

La dépendance énergétique de La Réunion relève notamment du sabotage du plan d'autonomie énergétique du pays. S'il avait été respecté, c'était la fin des importations de sources d'énergie primaires à La Réunion en 2025. Mais les intérêts particuliers du lobby des énergies importées trouvèrent des alliés à Paris et à La Réunion pour maintenir notre pays dans cette dépendance et entreprirent en 2010 la démolition de ce pilier indispensable au développement de notre pays.

## La Réunion prend du retard dans la transition énergétique

Aujourd'hui, les énergies renouvelables disponibles à La Réunion sont suffisantes pour couvrir nos besoins, à condition que les Réunionnais puissent avoir le droit d'orienter la politique énergétique vers ce but. C'est une question de responsabilité.

L'évolution technologique rend le coût de production de l'électricité avec ces énergies concurrentielles avec le nucléaire. De plus, le nucléaire impose d'importants coûts d'entretien et de démantèlement des installations. Dans le système actuel, cette facture du nucléaire est aussi supportée par les Réunionnais.

Le contraste est donc saisissant avec le développement du solaire en Chine et en Afrique. Tout près de nous, des pays tentent de relever le défi de l'électricité pour tous grâce à la diffusion de panneaux solaires en zone rurale. C'est le même soleil qui brille à La Réunion. Il est temps de combler notre retard.

**M.M.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : [redaction@temoignages.re](mailto:redaction@temoignages.re)

SITE web : [www.temoignages.re](http://www.temoignages.re)

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : [publicite@temoignages.re](mailto:publicite@temoignages.re)

CPPAP : 0916Y92433

## Le régime de Tel-Aviv est un régime d'apartheid, affirme le président du pays qui s'est libéré de ce régime raciste

# L'Afrique du Sud porte plainte contre Israël pour « actes génocidaires » à Gaza

L'Afrique du Sud a déposé une plainte contre Israël devant la Cour internationale de Justice (CIJ), l'accusant de crimes de génocide contre les Palestiniens à Gaza après près de trois mois de bombardements israéliens incessants qui ont tué plus de 21 500 personnes et provoqué des destructions généralisées dans l'enclave assiégée par une armée coloniale.

Dans une requête déposée devant le tribunal vendredi, l'Afrique du Sud a qualifié les actions d'Israël à Gaza de « caractère génocidaire parce qu'elles visent à provoquer la destruction d'une partie substantielle du groupe national, racial et ethnique palestinien ».

« Les actes en question incluent le meurtre de Palestiniens à Gaza, leur causant de graves dommages physiques et mentaux et leur infligeant des conditions de vie calculées pour entraîner leur destruction

physique », indique la demande.

La CIJ est un tribunal civil des Nations Unies qui tranche les différends entre pays. Elle se distingue de la Cour pénale internationale (CPI), qui poursuit les individus pour crimes de guerre.

En tant que membres de l'ONU, l'Afrique du Sud et Israël sont liés par la Cour.

Le président sud-africain Cyril Ramaphosa a comparé la politique israélienne à Gaza et en Cisjordanie occupée avec le régime d'apartheid de ségrégation raciale imposé par la minorité blanche qui a pris fin en 1994.

Plusieurs organisations de défense des droits de l'homme ont déclaré que la politique israélienne à l'égard des Palestiniens équivalait à de l'apartheid.

## Cargo à voile entre Toamasina et Marseille en 2026

Ce 29 décembre, la Société du port à gestion autonome de Toamasina annonce la première liaison du cargo à voile de Windcoop entre le plus grand port de Madagascar et son homologue de France, Marseille. Elle aura lieu en 2026. Le bateau à voile naviguera deux fois moins vite qu'un porte-containers, le voyage durera un mois. Cette grande première annonce un avenir possible pour le transport maritime. Voici l'annoncé de la SPAT :

« Selon Windcoop, son futur cargo à voile qui assurera la liaison maritime entre la France et Madagascar mettra le cap sur Madagascar en 2026

Au dernière nouvelle, le premier voyage de Windcoop sera prévu en début de l'année 2026 avec un départ de Marseille en direction de Madagascar. Au programme : faire le plein d'épices, de gousses de vanille et de crevettes BIO.

La propulsion de Windcoop sera assurée à 60 % à la voile, avec une vitesse d'environ de 8 nœuds, soit deux fois moins qu'un porte-conteneurs classique, Windcoop enregistrera une traversée moins longue.. plus coûteuse, mais... moins dépendants du prix du carburant.

La durée du trajet est estimé à un mois pour relier

Marseille — Madagascar avant de repartir dans le sens inverse et le tarif sera toujours le même assure Alice de Cointet, directrice opérationnelle de Windcoop.»

Ce type de navire est une proposition très intéressante pour développer le commerce entre les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien dont fait partie La Réunion. Si la durée du trajet est deux fois plus longue qu'avec un bateau fonctionnant avec du fioul ou du gaz, elle ne dépasse pas malgré tout quelques jours tout au plus pour les liaisons entre nos îles.

Les cargos à voile représentent alors une solution d'avenir pour limiter la pollution causée par le transport maritime. Madagascar fera partie de ceux qui seront parmi les premiers à expérimenter ce bateau du futur.

Rappelons également qu'avec la modernisation du port de Toamasina avec le soutien de la coopération du Japon, ce port vise à devenir le hub maritime de la région, capable d'accueillir les plus grands bateaux. Ce développement se conjugue alors avec l'innovation. Tout cela se déroule juste en face de La Réunion.

# Oté

## An parlan d'bann Tizane La Rényon...

Mi koné pa zot, mé mwin, bann tizane La Rényon sa la touzour intérèss amwin bonpé. Mi panss mwin lé pa toussèl dann in ka konmsa mé sak lé nouvo sé k'néna plizanpliss demoune i intérèss bann tizane noute péi épi bann plante médissinal.

In zour mwin la antann dir néna in bonpé tizane lé marké dann la farmakopé franssèz - plizyèr dizène, mèm plizyèr santène. mé mi doi dir azot néna souvan kékshoz i jène amwin in pé... Pars sak mwin noré émé sék'i étidyé lo bann tizane - lo bann plante -, i trouv bann bon molékil épi téi transform sa an médikaman prinssipal, pa an rou d'sokour.

Pou kossa mi di sa ? Pars kan mi suiv bann zémision dann télé sansa dann radio lo tizancier i di, pou la pèrssone néna in maladi idantifyé, i fo kotinyé pran médikaman doktèr éli done la pèrssone ziss in tizane pou konplète lo trètman sansa pou éfass in l'éfé sogondèr non vouli, osinonsa sé pétète lo komansman d'in parkour an dirékssion noute lindistri médikaman...

Sak mi yèmré sé in l'étide a suiv dsi bann molékil épizapré fé in médikaman prinssipal tèl fasson, firamézir isi shé nou, ni fé noute prodikssyon pa solman la tizane mé galman mé dikaman avèk bonpé prodiktèr, avèk lo laboratoire k'i fo, épizapré dévlope inlindistri médikaman, konm banna i fé dann Cuba, in péi tranglé par bann zamérikain.

A bon antandèr, salu !

*Justin*